

Suite au décès de Maurice « notre Président » le 27/02/2019, voici la synthèse des travaux effectués par notre conseil d'administration :

- 1) Décharger l'épouse de Maurice de tout le matériel et les documents du Comité départemental de cyclotourisme (CDCT 17) et l'assister au mieux
- 2) Etablir le procès verbal de l'AG du CDCT 17 du 02/02/2019 à Surgères.
- 3) Transition avec l'élection du nouveau conseil d'administration (CA) le 20 mars 2019 :
 - Bernard et Antoine sont élus co-présidents par 7 voix pour et 1 voix contre
 - Jack Delantes nous annonce sa démission.
 - Répartition des responsabilités :
 - Secrétaire et secrétaire adjoint : postes à pourvoir (Antoine en attendant d'éventuels nouveaux membres cooptés qui deviendraient membres à la prochaine AG)
 - Trésorière : Patricia
 - Formation : pas de délégué, poste à pourvoir
 - Jeunes : pas de délégué, poste à pourvoir
 - Webmaster : reste Antoine, car Yves est venu nous informer de sa démission au CA du 9 septembre et l'arrêt de ses activités dans le cyclotourisme
 - Relations clubs : Bernard en remplacement de Maurice
 - Semaine fédérale : Yves et Bernard ou Antoine.
 - Sécurité : Michel et Bernard
 - VTT : pas de délégué, poste à pourvoir
 - Préparation de l'AG : CDCT 17 et le club support.
- 4) Le 27/03/2019, seconde réunion du CA.

Afin de réduire les déplacements, la nouvelle réunion avec l'accord de tous s'effectue par échanges de courriels.

Les statuts sont modifiés voir ici les nouveaux statuts. Les modifications concernent uniquement le lieu du siège social et la mention « président » qui est remplacé par celle « président.e ou coprésidents.es ».
- 5) Les statuts, le procès-verbal de la délibération du CA et la liste des membres du CA sont envoyés au greffe des associations à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à La Rochelle. Le 13/04/2019 nous avons reçu le récépissé de modification de la Préfecture.
- 6) Envoi de ce récépissé ainsi que tous les documents demandés à la banque du CDCT17 qui a ainsi pu effectuer toutes les modifications indispensables nous permettant d'être en règle.
- 7) Mises à jour
 - Des documents
 - Des dossiers de demandes de subventions
 - De nos nouvelles coordonnées auprès de tous nos partenaires
 - Récupération des documents et informations envoyées désormais via l'outil numérique Office 365 par la FFVélo (partage de documents, espace de travail...) et versement tardif du 1^{er} acompte financier faute d'avoir reçu l'information sur notre adresse électronique
 - Récupération du matériel et des supports de visibilité pour le CDCT 17 tardive faute d'information, du coup nous n'avons pas pu bénéficier d'une flamme FFVélo personnalisée.